



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1996/L.8/Add.7
4 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-sixième session (Deuxième partie)
26 août-6 septembre 1996

PROJET DE RAPPORT

Additif

Rapporteur : M. Anatoliy T. OLIYNYK (Ukraine)

QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1998-2001

Programme 6. Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement

1. À ses 26e et 28e séances, tenues les 19 et 20 juin 1996, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 6, Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Débat

2. Plusieurs délégations se sont félicitées de la présentation du programme. Bon nombre d'entre elles ont réaffirmé la priorité assignée à l'Afrique par l'Assemblée générale. Elles ont estimé que bien que les pays africains soient responsables du redressement économique et du développement de l'Afrique, il était également indispensable que la communauté internationale honore ses engagements, s'agissant en particulier de l'accroissement des apports de ressources financières au continent africain.

3. Plusieurs délégations ont souligné que le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/151 du 18 décembre 1991 gardait une importance fondamentale pour le développement économique et social de l'Afrique et que d'autres programmes d'action comme le Plan d'action à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique et l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique traduisaient le nouvel Ordre du jour en termes opérationnels. Elles se sont donc félicitées des résultats des conférences de Tokyo et de Baridung qui avaient offert un excellent cadre à la mobilisation des efforts de la communauté

internationale en faveur de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique. Plusieurs délégations ont estimé que le Programme d'action du Caire adopté par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en mars 1995, dont l'Assemblée générale avait pris acte dans sa résolution 50/160 du 22 décembre 1995, devait figurer parmi les mandats et programmes d'action relatifs au développement de l'Afrique dont il était fait mention dans le texte explicatif du programme. Une délégation a estimé que le programme devait donner des précisions sur la manière dont il compléterait ou appuierait les conclusions et recommandations formulées dans les programmes d'action émanant des grandes conférences organisées récemment par les Nations Unies, dont plusieurs contenaient des sous-chapitres consacrés à l'Afrique par le biais de thèmes également cités dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies.

4. Plusieurs délégations ont considéré que le texte explicatif du programme ne rendait pas suffisamment compte des engagements pris par la communauté internationale en faveur du redressement économique et du développement de l'Afrique qui figuraient dans le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique et ne précisaient pas les axes d'intervention prioritaires. D'autres ont estimé que le programme mettait trop l'accent sur les efforts déployés par la communauté internationale et n'indiquait pas clairement de quelle manière les efforts nationaux des États africains seraient appuyés ou encouragés. Certaines délégations ont déclaré que les objectifs fixés au niveau des sous-programmes auraient dû accorder plus d'importance à l'Initiative spéciale en faveur de l'Afrique. D'autres ont jugé que le texte explicatif devait souligner les raisons pour lesquelles peu de progrès avaient été réalisés jusque-là dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour et les causes de la détérioration continue de la situation économique et sociale de l'Afrique. Une délégation a ajouté que le programme devait indiquer de quelle manière les progrès accomplis ou les succès enregistrés seraient mesurés et évalués et elle a proposé qu'un système d'indicateurs de performances ou de normes soit incorporé dans chacun des sous-programmes à cet effet.

5. Plusieurs délégations ont indiqué que le grand facteur d'échec en ce qui concerne l'application des programmes d'action pour le développement de l'Afrique était le manque de ressources financières et elles ont proposé de faire en sorte que cet aspect ressorte bien du descriptif du programme. Certaines délégations ont estimé que les questions de la mobilisation des ressources financières, du transfert des techniques et de la dette extérieure devraient être mises en relief dans le descriptif du programme en tant que questions centrales pour l'application du nouvel Ordre du jour pendant la période couverte par le plan. Plusieurs délégations ont souligné que la coordination avec l'OUA au niveau des politiques et avec les institutions de Bretton Woods sur le plan opérationnel devraient être améliorées afin d'assurer la mise en oeuvre effective du nouvel Ordre du jour.

6. Plusieurs délégations ont pris note avec satisfaction des activités entreprises par le Département de l'information pour la situation économique critique de l'Afrique et les mesures prises par le système des Nations Unies et la communauté internationale en faveur du développement du continent. Un certain nombre de délégations ont estimé que le Département devrait davantage concentrer ses activités sur des cibles précises, la communauté des donateurs,

par exemple, et mettre en relief les activités entreprises à l'échelon régional et national, tant en Afrique que dans d'autres régions. Elles ont également estimé qu'il fallait mettre en place un certain nombre de procédures de rétro-information. Plusieurs délégations étaient d'avis qu'il fallait diffuser davantage d'informations sur les expériences réussies et les actions entreprises par les pays africains eux-mêmes, afin de promouvoir une image positive des efforts nationaux et régionaux africains.

Conclusions et recommandations

7. Le Comité a recommandé d'approuver le programme 6 du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001, moyennant l'ajout du texte suivant à la fin du paragraphe 6.2 :

"De surcroît, le document intitulé 'Relance du développement économique et social de l'Afrique : le Programme d'action du Caire', dont l'Assemblée générale a pris note dans sa résolution 50/160 du 22 décembre 1995, portait essentiellement sur ce que l'Afrique pouvait faire pour elle-même, mais réaffirmait également la contribution irremplaçable que la communauté internationale pouvait apporter au redressement et au développement de l'Afrique."
